

ADDITIF N° 2

Article 7.P Déroulement du Rallye

Rectificatif de l'additif numéro 1

Itinéraire

Le temps d'assistance entre le CH 3C et le CH 3D est porté à 45 minutes au lieu de 40 minutes.

L'ordre des départs des concurrents lors de la première étape est le suivant :

VHRS/VMRS/VHC/ MODERNES .

L'ordre des départs des concurrents lors de la deuxième étape sera le suivant :

VHC/MODERNES /VMRS /VHRS

Les membres du collège des Commissaires Sportifs